



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Service planifications et prospective

Toulon, le

**27 JUIN 2023**

Le préfet du Var

à

Monsieur le maire de Le Beausset  
Hôtel de ville – Place Jean Jaurès  
83330 Le Beausset

*RAR n° 1A 200 917 3384 7*

Objet : Porter-à-connaissance du risque incendie de forêt – Actualisation

Par lettre en date du 22 novembre 2021, je vous ai adressé un porter à connaissance du risque incendie de forêt en application de l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme et des articles L. 125-2 et R. 125-5 à 27 du code de l'environnement.

Depuis cette date, vous vous êtes appuyés sur cet outil notamment pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les retours d'expérience que vous m'avez partagés m'ont conduit à proposer des évolutions quant à la rédaction de ce porter-à-connaissance en ce qui concerne la note méthodologique. Ce travail, qui vous a été présenté par mes services, a été mené en collaboration étroite avec le Service départemental d'incendie et de secours du département du Var (SDIS 83) afin d'ajuster certaines dispositions du document et de le compléter pour sa partie relative à l'appréciation de la défendabilité. Les conseils de mesures constructives ont également fait l'objet d'une relecture et de quelques compléments.

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP – Pôle risques - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers  
Téléphone 04 94 46 83 83  
Courriel : [ddtm-spp-pr@var.gouv.fr](mailto:ddtm-spp-pr@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Vous trouverez par conséquent en annexe de la présente, la nouvelle note méthodologique qui annule et remplace celle datée du 22 novembre 2021. Les cartes d'aléas transmises le 22 novembre 2021 sont inchangées.

Est également jointe à titre d'aide à la décision, une carte à date comportant les informations sur la défendabilité de votre territoire, à la connaissance du SDIS 83, sur laquelle ont été reportés les zonages du PLU ainsi que les zones les plus exposées à l'aléa (aléa de niveau fort et très fort). Cette carte a pour objectif de permettre d'apprécier le niveau de prise en compte du risque et d'enrichir la réflexion sur cette thématique lors de l'évolution du PLU de votre commune.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer se tiennent à votre disposition pour toute difficulté liée à l'application de ce porter à connaissance.



Evence RICHARD

Copies à :

- Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée
- Communauté d'agglomération Sud Sainte-Beaume
- DREAL PACA / SPR
- DDTM83 (SUAJ , SAF)
- SDIS 83